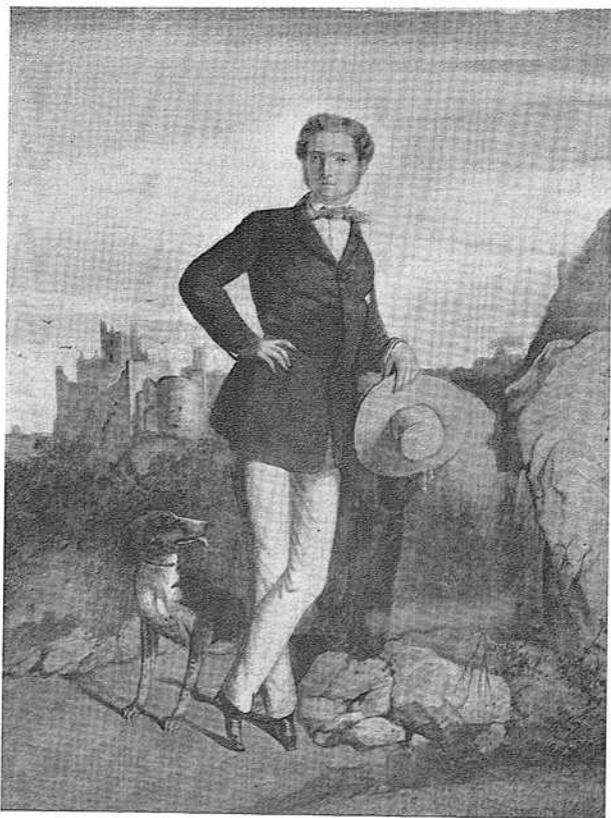


déclare que le chef de l'Eglise catholique dans le pays n'a fait qu'user d'un droit qui lui revient, et que les injures du mandement n'ont rien à voir au débat. Par ces motifs et ceux du premier juge, la Cour a confirmé le jugement de première instance et condamné l'appelant aux dépens Nous avons fait notre devoir, nous avons lutté



Jules Metz

devant les ruines du château de Bourscheid qui, à l'encontre d'une tradition de famille, ne lui appartenait pas.
Photo Pol Aschman d'après une aquarelle en possession de M. Herbert Schaefer.

de toutes nos forces, mais nous avons succombé, et avec nous a succombé le principe libéral dont nous nous étions constitué le champion. C'est maintenant le tour de l'opinion libérale du pays à faire son devoir, d'entrer en lice et de réclamer avec une énergie irrésistible le changement de notre législation sur la presse. »